

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants.

BUDGETS PRINCIPAL & ASSAINISSEMENT – Approbation du compte administratif 2018- Délibération n° 2019.10

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. GREFFET Christophe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		35 775,83	9 348,46		9 348,46	35 775,83
Opérations de l'exercice	252 526,77	282 291,18	197 143,43	162 128,79	449 670,20	444 419,97
TOTAUX	252 526,77	318 067,01	206 491,89	162 128,79	459 018,66	480 195,80
Résultats de clôture		65 540,24	44 363,10			21 177,14
Restes à réaliser			4 590,00		4 590,00	
TOTAUX CUMULES	252 526,77	318 067,01	211 081,89	162 128,79	463 608,66	480 195,80
RESULTATS DEFINITIFS		65 540,24	48 953,10			16 587,14
COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés				78 743,65		78 743,65
Opérations de l'exercice	24 726,70	18 744,29	14 302,80	19 140,83	39 029,50	37 885,12
TOTAUX	24 726,70	18 744,29	14 302,80	97 884,48	39 029,50	116 628,77
Résultats de clôture	5 982,41			83 581,68		77 599,27
Restes à réaliser			33 100,00	0	33 100,00	0
TOTAUX CUMULES	24 726,70	18 744,29	47 402,80	97 884,48	72 129,50	116 628,77
RESULTATS DEFINITIFS	5 982,41			50 481,68		44 499,27

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL- Approbation du Compte de Gestion 2018. Délibération n° 2019.11

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT – Approbation du compte de gestion 2018- Délibération n° 2019.12

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2018 - Budget principal. Délibération n° 2019.13

Le Conseil Municipal :

- Vu les résultats de l'exercice 2018 du budget principal apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif au 31 décembre 2018,

- Décide d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 57 429,11 € comme suit :

* à la section d'investissement (titre à émettre au compte 1068) la somme de 39 049,35 € pour couvrir le déficit d'investissement compte tenu des restes à réaliser,

* à reporter en section de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 18 379,76 €.

Affectation du résultat de l'exercice 2018 Budget annexe ASSAINISSEMENT. Délibération n° 2019.14

Le Conseil Municipal :

- Vu les résultats de l'exercice 2018 du budget principal apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif au 31 décembre 2018,

- Décide d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 0 € comme suit :

* à reporter en section de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 0 €.

Budget principal – Vote des taux des trois taxes locales. Délibération n° 2019.15

Le Conseil Municipal vote le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,36 %
- Taxe foncière bâtie : 10,30 %
- Taxe foncière non bâtie : 40,62 %

Vote du budget principal - Délibération n° 2019.16

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal tel qu'il est présenté et équilibré en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 271 378,76 € et en section d'investissement à 229 553,35 €.

Vote du budget annexe assainissement – Délibération n° 2019.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe assainissement tel qu'il est présenté et équilibré en recettes et en dépenses en section d'exploitation à 28 161,00 € et en section d'investissement à 32 314,00 € en dépenses et à 100 755,54 € en recettes.

Personnel territorial – Mise à jour du RIFSEEP – Dossier annulé – Pas utile de délibérer.

Vente matériels – Délibération n° 2019.18

- Vu la délibération de l'assemblée n° 2018.26 du 14 juin 2018 approuvant les modalités d'intervention de l'Établissement Public Foncier (EPF) de l'Ain pour l'acquisition de la propriété A 109 ;
- Vu la convention de mise à disposition par l'EPF en date du 1^{er} août 2018 ;
- Vu la demande de sociétés agricoles d'acquérir divers matériels désaffectés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre :
 - Deux silos d'occasion au prix forfaitaire global de 2 500 € au GAEC de la Ferrandière à Perrex (Ain),
 - Un lot d'abreuvoirs à volailles au prix de 250 € à M. Touzaa Gilbert, Faisanderie de Chantemerle à St-Didier-Sur-Chalaronne (Ain),
 - 1 lot de barrières au prix de 550 € au GAEC Les Yguesses à Dompierre Les Ormes.

Informations diverses - Comptes rendus de réunions

- Plan éducatif local – Rapporteur Sébastien Duranceau. –

L'assemblée prend connaissance des travaux du COPIL sur la démarche d'autodiagnostic - phases 1 et 2 - de la politique jeunesse. Le compte rendu de la séance du 12 mars 2019 a été envoyé par mail à chaque élu.

- SCOT – Rapporteur Michel Brochand

Lors de la dernière séance, les élus ont voté le budget primitif.

- Syndicat Veyle Vivante – Rapporteur Gérard Rosset

Le comité syndical a voté le budget primitif. Suite à une consultation lancée pour l'élaboration et le suivi des études du syndicat, c'est le bureau d'études Merlin qui a été retenu.

- PLUI – Rapporteur Michel Brochand

Le volet « diagnostic agricole » a été exposé aux élus le 22 mars dernier à Laiz.

- Commission communautaire culture – Rapporteur Yves Bajat
Lors de leur dernière séance, le comité de jumelage a présenté leurs activités.

- Divers.

- Visite du chantier au château de Pont-de-Veyle.

M. le Maire invite les élus à la visite du chantier au château de Pont-de-Veyle programmée le samedi 27 avril 2019 à 9 h 30.

- Election européenne le 26 mai 2019- Tour de garde au bureau de vote.

Les élus ont déterminé leur tour de garde au bureau selon le tableau ci-après.

DE 8 H à 11 H 30	DE 11 H 30 à 15 H	DE 15 H à 18 H 00
Michel BROCHAND	Isabelle QUEFFELEC	Christophe GREFFET
Sophie PRADIGNAC	Dominique MARQUIS	Yves BAJAT
Cyril RAMEL	Gérard ROSSET	Sébastien DURANCEAU
		A 18 H Michel BROCHAND Isabelle QUEFFELEC

Agenda.

- Réunion commission des impôts : vendredi 12 avril 2019 à 17 h 30.

- Commémoration de la Victoire 1945. Vin d'honneur à St Genis.

- Réunion conseil municipal : mardi 30 avril à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 H 55.

Délibéré en séance les jour et an susdits.